

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 9 février 2023,

Délibération n° :

DL5/2023

Objet :

Autorisation de signature du protocole d'accord transactionnel avec la société ESE

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC))
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (suppléant – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donnés pouvoir :

- M. GARSUAULT (titulaire – CPS) avait donné pouvoir à Monsieur Vigier (titulaire – CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. CAHAREL (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ; M. HENRIOT (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS).

DATE DE CONVOCATION

Le 02/02/2023

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 23

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Igor TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL05/2023**Autorisation de signature du protocole d'accord transactionnel avec la société ESE*****Le comité syndical,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L5211-6 et suivant,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment l'article L 6 3°,

Vu la Circulaire n° 6338-SG du 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières,

Vu l'avis du Conseil d'Etat, en date du 15 septembre 2022, relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision,

Vu la décision n°46/19 en date du 17 octobre 2019, portant attribution du marché n°19.013-1 relatif à la fourniture et la livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse à la société ESE,

Vu la note de présentation et le projet de protocole transactionnel,

Considérant qu'en raison de la crise économique mondiale, conséquence de la pandémie mondiale et de la guerre en Ukraine, plusieurs secteurs économiques ont été particulièrement touchés par des pénuries d'approvisionnement qui engendrent un renchérissement important des coûts des matières et un allongement des délais de livraison,

Considérant les surcoûts engendrés par les bouleversements économiques actuels liés à la crise de la COVID-19 et à la guerre en Ukraine,

Considérant que depuis le début de l'année 2022, le titulaire a subi de nombreuses hausses de prix, des matières plastiques notamment et de l'énergie, sur la totalité de ses approvisionnements, imprévisibles au moment de la conclusion du marché et indépendantes de sa volonté,

Considérant que dans le cadre de l'imprévision, et comme le permettent les dispositions du Code de la Commande Publique, un protocole transactionnel permettant l'indemnisation liées aux surcoûts peut être conclu,

Considérant qu'il importe d'accorder une indemnisation à la société ESE, cela, afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement du service de fourniture et livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de protocole transactionnel relatif à l'exécution du marché de fourniture et livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse attribué à la société ESE,
- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer un protocole transactionnel relatif au marché n°19.013-1 en date du 17 octobre 2019 avec la société ESE.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **15 FEV. 2023**
Affichée le : **15 FEV. 2023**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

| | |
|--|--|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Délibérations |
| Numéro de l'acte: | DL5_2023 |
| Date de la décision: | 2023-02-15 00:00:00+01 |
| Objet: | Autorisation de signature du protocole d'accord transactionnel avec la société ESE |
| Classification matières/sous-matières: | 1.5 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20230215-DL5_2023-DE |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| nom de métier: 091-200062321-20230215-DL5_2023-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1153 |
| nom original: Annexe DL 5 Protocole transactionnel ese.pdf | application/pdf | 221031 |
| nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230215-DL5_2023-DE-1-1_3.pdf | application/pdf | 221031 |
| nom original: Note présentation DL 5 2023.pdf | application/pdf | 90816 |
| nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230215-DL5_2023-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 90816 |
| nom original: dl 5 2023.pdf | application/pdf | 178382 |
| nom de métier: 99_DE-091-200062321-20230215-DL5_2023-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 178382 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 15 février 2023 à 15h07min57s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 15 février 2023 à 15h10min14s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 15 février 2023 à 15h10min41s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 15 février 2023 à 15h17min15s | Reçu par le MIAT le 2023-02-15 |